

Nanterre, le 14/02/2025

Arrêté n° 2025-DAJA-07

**Le Président du Conseil départemental**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3221-3 alinéa 4 ;
- Vu la délibération n° 2021-A du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant élection du Président du Conseil départemental ;
- Vu l'arrêté n° 07-2024-614 en date du 29 juillet 2024 portant organisation des services départementaux ;
- Vu l'arrêté n° 2021-DAJA-92a du 1<sup>er</sup> juillet 2021 accordant délégation de signature à Monsieur Jérôme Dian, Directeur général des services ;

**- ARRÊTE -**

**ARTICLE 1 :** L'arrêté n° 2023-DAJA-64 du 17 octobre 2023 accordant délégation de signature à certains agents de la Direction des affaires juridiques et de l'Assemblée est abrogé.

**ARTICLE 2 :** 2.1. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jérôme Dian, Directeur général des services, délégation est accordée à **Monsieur Nicolas Aurières**, Directeur des affaires juridiques et de l'Assemblée, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements supérieurs à 90 000 € hors taxes.

2.2. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jérôme Dian, Directeur général des services, et de Monsieur Nicolas Aurières, Directeur des affaires juridiques et de l'Assemblée, délégation est accordée à **Madame Julie Béliard**, adjointe au Directeur et Cheffe du service des affaires juridiques, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;

Accusé de réception en préfecture  
092-229200506-20250214-2025-DAJA-07-AI  
Date de télétransmission : 20/02/2025  
Date de réception préfecture : 20/02/2025

**Nous contacter**Conseil départemental des Hauts-de-Seine  
92731 Nanterre Cedex • Tél : 0 806 00 00 92[www.hauts-de-seine.fr](http://www.hauts-de-seine.fr)**Nous rendre visite**

57, rue des longues Raies - 92000 Nanterre

- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements supérieurs à 90 000 € hors taxes.

### **ARTICLE 3 : Service des affaires juridiques**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas Aurières, Directeur des affaires juridiques et de l'Assemblée, et de Madame Julie Béliard, adjointe au Directeur et Cheffe du service des affaires juridiques, délégation est accordée aux **agents ci-après désignés** à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes, décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions à l'exclusion des documents suivants :

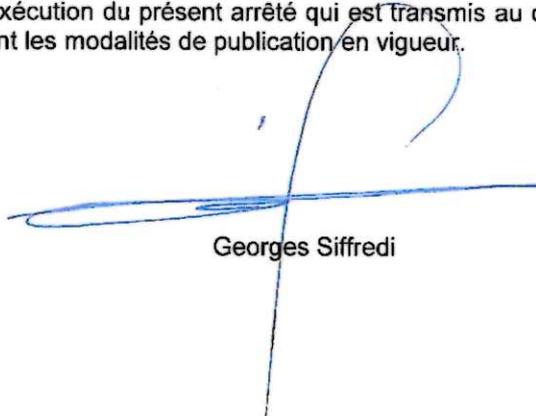
- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
  - arrêtés de nomination des personnels du Département ;
  - engagements supérieurs à 10 000 € hors taxes.
- **Madame Hélène Picot**, cheffe de l'unité solidarités et ressources ;
  - **Madame Sophie Lafontaine**, cheffe de l'unité culture et institutions ;

### **ARTICLE 4 : Service de la séance**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas Aurières, Directeur des affaires juridiques et de l'Assemblée, et de Madame Julie Béliard, adjointe au Directeur et Cheffe du service des affaires juridiques, délégation de signature est accordée à **Monsieur Vivien Marangon**, Chef du service de la séance, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements supérieurs à 40 000 € hors taxes.

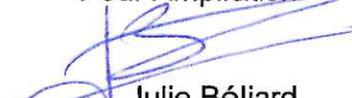
**ARTICLE 5 :** Monsieur le Directeur général des services du Département des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est transmis au contrôle de légalité et rendu exécutoire suivant les modalités de publication en vigueur.



Georges Siffredi

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours qui doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2-4, Boulevard de l'Hautil, BP 30322, 95027 Cergy-Pontoise Cedex*

Pour Ampliation



Julie Béliard  
Adjointe au Directeur et Cheffe du service  
des affaires juridiques

Accusé de réception en préfecture 092-229200506-20250214-2025-DAJA-07-AI Date de télétransmission : 20/02/2025 Date de réception préfecture : 20/02/2025
---